

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

N° 2020-058

**Commande publique – Télécommunication pour les
services municipaux - Approbation et autorisation de
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD, Raymond DOUARE.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE à Jean-Marc MASSE.

Secrétaire de séance : Adeline BOIZARD

Secrétaires auxiliaires : Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la volonté de la Municipalité de renouveler le marché de téléphonie fixe, mobile et accès Internet.

La commune a mandaté un assistant à maîtrise d'ouvrage NETSYSTEM pour conseiller la commune sur ses différents besoins et sur la passation du marché.

Le marché de fourniture d'infrastructures télécoms et de services opérateurs a été alloté de la manière suivante :

- **Lot n° 1 : Infrastructure ToIP (plate-forme de téléphonie) ;**
- **Lot n° 2 : Services opérateurs (Téléphonie fixes, mobiles, accès internet et services associés),**

Les objectifs sont les suivants :

- Optimiser les coûts télécoms (fixe, mobile, internet) ;
- Disposer d'une architecture et une infrastructure réseau et télécoms fiable et évolutive ;
- Développer la base d'un système de télécommunications collaboratif et évolutif offrant de services à valeur ajoutée de type télétravail et convergence fixe-mobile ;
- Simplifier la maintenance et l'administration des équipements.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 11 mai 2020.

Aussi, il ressort, de l'analyse des offres, les propositions financières des attributaires pressentis suivantes :

Lot n° 1 : Infrastructure ToIP (plate-forme de téléphonie)

Il est proposé d'attribuer le marché à la société SIATEL dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 14 806.16 € HT, soit 17 768.16 € TTC.

Lot n° 2 : Services opérateurs (Téléphonie fixes, mobiles, accès internet et services associés)

Il est proposé d'attribuer le marché à la société ORANGE dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 27 769.15 € HT, soit 33 322.98 € TTC.

L'estimation financière sur 4 ans est de 65 302.80 € TTC, ce qui constitue un gain achat et une économie de 18.57 % par rapport au marché actuel.

Ce sont les raisons pour lesquelles, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Attribuer les lots pour le marché d'infrastructures télécoms et services opérateurs aux entreprises retenues ;
- autoriser monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées ;
- autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 045-214502692-20200615-2020_058-DE

N°2020-058

Commande publique – Télécommunication pour les services municipaux – Attribution
et autorisation de signer

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **18 JUIN 2020**

Le Maire,

Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Et de la notification le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.